

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 2093**

**75 – PARIS**

**GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS**

**Ventes et cessions**

811 234 798 RCS Paris.

**RANDORISEC.**

*Forme* : Société par actions simplifiée.

*Capital* : 10000.00 EUR.

*Adresse* : 109, rue Montmartre, 75002 Paris.

*Précédent propriétaire* : 811 234 798 RCS Paris. **RANDORISEC.**

*Oppositions* : Article L.236-26 du code de commerce.

*Commentaires* : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission partielle. Société scindée : RANDORISEC Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 109 rue Montmartre 75002 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 811234798 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : SHINDAN Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 109 rue Montmartre 75002 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 935251371 Lieu d'immatriculation : Paris. La Scission Partielle s'inscrit dans le contexte de réorganisation de l'activité de RANDORISEC. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 48000.00 EUR - passif de 16000.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : L'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire rémunérera la Scission Partielle et s'élèvera à trente-deux mille euros (32.000 €) par émission de trente-deux mille (32.000) actions nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune. Montant prévu de la prime de scission : N/A Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, applicable par renvoi de l'article L.236-19, il est précisé que la Scission Partielle aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1er mars 2026. Date du projet commun de scission : 26.02.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société RANDORISEC : 27.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SHINDAN : 27.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..